



GOUVERNEMENT DU MANITOBA

APPEL DE DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Programmes holistiques d'activités de jour et de soirée axées sur la culture pour lutter contre les dépendances

Publié par : Logement, Lutte contre les dépendances et Lutte contre l'itinérance

Date de publication : 4 octobre 2024

Date limite de soumission :
au plus tard le
12 novembre 2024 à
16 h 30 (heure normale du Centre)

Adresse d'envoi des propositions :

virgo@gov.mb.ca

**Ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte
contre l'itinérance**

Demande de déclarations d'intérêt

Le gouvernement du Manitoba a déterminé qu'il était indispensable d'accroître l'offre de solutions de traitement pour veiller à ce que les personnes concernées disposent du soutien nécessaire pour surmonter leur dépendance à des substances psychoactives. Le ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance cherche à collaborer avec des partenaires dirigés par des Autochtones pour répondre à cette priorité. Par conséquent, les organismes dirigés par des Autochtones sont invités à soumettre des propositions de programmes holistiques d'activités de jour et de soirée axées sur la culture pour lutter contre les dépendances. La priorité sera accordée aux programmes qui soutiennent les femmes, les personnes de diverses identités de genre, les familles et les personnes apparentées.

Grâce à cette initiative, des places de traitement devraient être créées pour permettre aux personnes de bénéficier de services de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Le financement englobe tous les coûts, y compris la nourriture, la garde d'enfants et les fournitures. Il sera continu chaque année à compter du présent exercice (2024-2025). En outre, les organismes peuvent demander un financement unique pour immobilisations. D'autres renseignements sur l'offre de financement figurent dans la **Partie 1 – Description des services demandés.**

Les propositions soumises dans le cadre du présent appel de déclarations d'intérêt et les services fournis doivent être innovants et correspondre aux modèles et aux besoins des populations autochtones. Les organismes dirigés par des Autochtones doivent décrire leur vision des programmes de jour et de soirée et la manière dont ils peuvent soutenir les populations autochtones atteintes de troubles causés par la consommation de substances psychoactives.

Les attentes concernant les volets et les modèles de traitement sont assez larges et peuvent inclure des activités traditionnelles et des activités liées aux ressources naturelles telles que la pêche, la fabrication de tambours, la cueillette de plantes médicinales, des cérémonies et des séances d'éducation et d'échanges de connaissances sur des sujets déterminés, liés ou non aux ressources naturelles.

Si vous souhaitez soumettre une proposition :

- 1) lisez les **conditions d'admissibilité** et les directives ci-dessous concernant le processus.
- 2) consultez les **parties A, B et C** pour connaître les renseignements qui doivent accompagner la proposition.*
- 3) envoyez votre proposition par courrier électronique à virgo@gov.mb.ca.

*Les organismes peuvent utiliser les modèles de proposition et de budget fournis, mais ce n'est pas une obligation.

Partie 1 – Description des services demandés

1.1 Renseignements généraux

Le gouvernement du Manitoba a déterminé qu'il était indispensable d'accroître l'offre de solutions de traitement pour veiller à ce que les personnes concernées disposent du soutien nécessaire pour surmonter leur dépendance. Le ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance cherche à collaborer avec des organismes dirigés par des Autochtones pour répondre à cette priorité. Par conséquent, les organismes dirigés par des Autochtones sont invités à soumettre des propositions de programmes holistiques d'activités de jour et de soirée axées sur la culture pour lutter contre les dépendances.

La priorité sera accordée aux :

- **lieux qui offrent une gamme de services ou une prestation flexible de services afin d'améliorer les transitions entre les services ou entre les fournisseurs;**
- **organismes qui servent les femmes, les personnes de diverses identités de genre, les familles et les personnes apparentées;**
- **lieux qui disposent actuellement d'un terrain ou d'un bâtiment à utiliser;**
- **organismes qui peuvent mettre en place des services le plus rapidement possible.**

Définition :

Les **programmes de jour ou de soirée** sont des services structurés de traitement sans lit pour les personnes atteintes de troubles liés à l'utilisation de substances psychoactives qui n'ont pas besoin d'un centre de traitement avec lit ou qui peuvent se heurter à des obstacles pour y accéder. Les services sont souvent proposés plusieurs jours par semaine pendant plusieurs semaines.

1.2 Portée et paramètres de la prestation de services

Les services devraient être opérationnels trois à six mois après que l'organisme aura appris que sa proposition a été retenue (les décisions devraient être communiquées en novembre 2024) et les budgets doivent être conformes aux taux de financement normalisés indiqués. Les propositions dont la date de mise en œuvre est prévue au-delà de ce délai seront prises en considération, mais la préférence sera donnée à celles qui peuvent mettre en œuvre des services le plus rapidement possible, dans les six mois.

Toutes les questions relatives au présent appel de déclarations d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : virgo@gov.mb.ca. Veuillez indiquer le titre de l'appel de déclarations d'intérêt dans l'objet du courriel.

Le Manitoba choisira, à sa seule discrétion, un ou plusieurs organismes parmi ceux qui ont présenté une demande. Les conditions d'admissibilité des soumissionnaires sont les suivantes :

- être prêt à fournir des services trois à six mois après l'acceptation de la proposition (décisions prévues en novembre 2024);
- fournir une description de l'organisme et, le cas échéant, le rapport annuel précédent;
- indiquer le nombre de places de traitement que l'organisme envisage de fournir;
- indiquer le modèle de service et de dotation en personnel permettant la prestation ou l'accroissement des services;
- fournir un budget détaillé décrivant les coûts et respectant les taux de financement normalisés décrits à la **partie C – Budget**;
- énumérer les autres organismes avec lesquels une collaboration est envisagée (le cas échéant);
- fournir d'autres renseignements pertinents, y compris tout service supplémentaire que l'organisme souhaite fournir.

1.3 Financement offert

Le financement est une contribution permanente aux salaires annuels du personnel, y compris les avantages sociaux, et à d'autres ressources déterminées. Veuillez respecter la ventilation suivante des coûts par place ou par service :

Taux de financement normalisés du programme de jour ou de soirée	25 \$ par place et par jour
Autres dépenses (garde d'enfants, nourriture et boissons, fournitures)	Environ 35 \$ par place et par jour

Total Jusqu'à un maximum de **60 \$ par place et par jour**

En outre, chaque organisme qui soumet une proposition peut demander un financement unique pour les immobilisations initiales et leur coût (non récurrent), jusqu'à un maximum de **250 000 \$**. Ce financement peut être utilisé pour couvrir le coût de projets mineurs se rapportant aux immobilisations tels que l'achat de mobilier, de technologie et d'autres équipements, ou la rénovation de locaux.

1.4 Principaux résultats attendus et échéanciers

Résultat attendu	Échéancier
1. Mise en œuvre du ou des services	Trois à six mois après l'acceptation de la proposition (décisions prévues en novembre 2024)
1.1 Trouver un lieu pour le ou les services à fournir (le cas échéant)	25 novembre 2024 – Mise en œuvre des services
1.1.2 Rénovations effectuées (le cas échéant)	25 novembre 2024 – Mise en œuvre des services
1.2 Trouver le personnel nécessaire pour fournir le ou les services	25 novembre 2024 – Mise en œuvre des services
2. Rapport de service (rapport trimestriel à partir d'avril 2025)	20 juin 2025
3. Évaluation (annuelle)	31 avril 2026

Partie 2 – Directives concernant le processus d'appel de déclarations d'intérêt

Calendrier de l'appel de déclarations d'intérêt

Le tableau ci-dessous indique les étapes importantes du processus d'appel de déclarations d'intérêt.

Activité	Date
Le ministère du Logement, de la Lutte contre les dépendances et de la Lutte contre l'itinérance communique l'appel de déclaration d'intérêt par courrier électronique	4 octobre 2024
Deux séances de mobilisation d'une heure avec les organismes intéressés	Semaine du 15 octobre 2024
Distribution de la feuille de questions-réponses aux organismes après les séances de mobilisation	Semaine du 21 octobre 2024
Date limite d'envoi des questions des organismes à la boîte de réception de la direction	28 octobre 2024 (deux semaines avant la date limite)
Date limite d'envoi des propositions	12 novembre 2024 à 16 h 30 (heure normale du Centre) (six semaines après la publication de l'appel)
Évaluation des propositions	Semaines du 12 et du 18 novembre 2024
Le Ministère envoie des courriels de confirmation de financement aux organismes dont la proposition est retenue	Semaine du 25 novembre 2024

Séances de mobilisation

Les organismes qui souhaitent envoyer une proposition au Ministère dans le cadre du présent appel de déclarations d'intérêt peuvent participer à une séance de mobilisation virtuelle animée par des représentants du Ministère. Lors de ces séances, les participants pourront en apprendre davantage sur cet appel de déclarations d'intérêt et sur les paramètres liés à la soumission d'une proposition. Les participants sont également invités à préparer des questions pour la séance.

Il y aura deux séances virtuelles pendant la semaine du 15 octobre 2024. Les réunions auront lieu aux moments suivants :

- mercredi 16 octobre de 13 h à 14 h;
- vendredi 18 octobre de 10 h à 11 h.

Si vous souhaitez participer à l'une des séances de mobilisation, veuillez envoyer un courriel à virgo@gov.mb.ca et nous vous enverrons une invitation pour vous permettre de participer aux deux réunions Microsoft Teams. Vous n'aurez besoin d'assister qu'à l'une de ces réunions, mais vous pourrez assister aux deux si vous le souhaitez.

Format obligatoire des soumissions

Les soumissionnaires doivent envoyer une version électronique de leur proposition à virgo@gov.mb.ca. La date limite d'envoi est le 12 novembre 2024, à 16 h 30 (heure normale du Centre). Les propositions reçues après la date limite risquent de ne pas être prises en considération. Les propositions doivent indiquer clairement le titre de l'appel de déclarations d'intérêt (voir la couverture de l'appel), accompagné du nom légal complet et des coordonnées du soumissionnaire.

La proposition doit comporter trois parties distinctes clairement marquées comme suit :

- i. **Partie A – RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME**
- ii. **Partie B – PRÉSENTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES**
- iii. **Partie C – VENTILATION DU BUDGET**

Modification des propositions

Les soumissionnaires peuvent modifier leurs propositions avant la date limite de soumission. Pour modifier une proposition, un soumissionnaire doit retirer la proposition soumise antérieurement et soumettre la proposition modifiée conformément aux directives énoncées ci-dessus. La proposition modifiée doit être soumise dans son intégralité au plus tard à la date limite de soumission.

Retrait des propositions

En tout temps durant le processus d'appel et jusqu'à l'exécution d'une entente écrite relative à la fourniture des services, un soumissionnaire peut retirer une proposition soumise. Pour retirer une proposition, il faut envoyer à la personne-ressource de l'appel, par courriel, un avis de retrait signé par un représentant autorisé du soumissionnaire.

Partie A – RENSEIGNEMENTS SUR L'ORGANISME

Veillez fournir les renseignements mentionnés ci-dessous (l'envoi du présent formulaire ne crée pas de contrat entre le gouvernement du Manitoba et l'organisme soumissionnaire).

A1. Nom et coordonnées de l'organisme

- Nom et site Web de l'organisme
- Adresse postale
- Nom du chef de projet
- Courriel du chef de projet

A2. Actualité de l'organisme et des services

- Buts, visions et énoncés de mission
- Objectifs de l'organisme
- Services actuellement fournis (le cas échéant), modèle de service et nombre d'années d'expérience dans la prestation du ou des services proposés
- Rapport annuel (le cas échéant)

Partie B – PRÉSENTATION DE LA PRESTATION DE SERVICES

Veillez fournir les renseignements suivants sur la prestation de services proposée.

B1. Modèle de service et planification de la mise en œuvre

Veillez décrire en détail le plan proposé par votre organisme pour la mise en œuvre du ou des services liés à la présente offre de financement. Donnez des renseignements concernant le calendrier, le personnel (y compris les compétences) et le plan que vous proposez pour offrir un programme holistique d'activités de jour et de soirée axées sur la culture pour lutter contre les dépendances. Donnez également des renseignements sur les critères d'admissibilité au programme et sur la structure de celui-ci (nombre de participants par groupe, nombre de séances par semaine, nombre d'heures par séance).

B2. Expérience de l'organisme

Veillez indiquer toute expérience antérieure en matière de planification et de mise en œuvre de services. En particulier, donnez des exemples de résultats d'évaluation et de mesures concrètes prises pour évaluer et améliorer en permanence les services afin de garantir la meilleure qualité de soins possible. En outre, décrivez la manière dont votre organisme fournit actuellement des services aux personnes touchées par la toxicomanie.

B3. Durabilité du programme

Indiquez les autres sources de financement ou les lettres de soutien qui sont ou qui pourraient être utilisées pour appuyer la durabilité, le cas échéant.

B4. Mesure de la performance

Veillez décrire le mode d'évaluation de la réussite, en particulier les types de données qui seront collectées, le plan d'évaluation des performances du programme et les effets attendus sur les résultats de la prestation de services. Veillez également inclure des renseignements sur la manière dont vous gérerez la liste d'attente.

Partie C – Budget

C1. Ventilation financière

Veillez fournir un budget détaillé comprenant les salaires annuels du personnel – y compris les avantages sociaux –, les ressources et tout autre coût opérationnel pertinent pour soutenir la prestation des services, en indiquant les autres sources de financement. Veillez respecter la ventilation suivante des coûts par place ou par service :

Taux de financement normalisés du programme de jour ou de soirée	25 \$ par place et par jour
Autres dépenses (garde d'enfants, nourriture et boissons, fournitures)	Environ 35 \$ par place et par jour
Total	Jusqu'à un maximum de 60 \$ par place et par jour

Détaillez également les immobilisations initiales nécessaires et leur coût (non récurrent), jusqu'à un maximum de 250 000 \$.

Veillez envoyer votre soumission au format PDF à l'adresse électronique ci-dessous au plus tard à **16 h 30 le 12 novembre 2024**. Un comité examinera les propositions et déterminera les prochaines étapes de la sélection des organismes qui fourniront les services.

Envoyer les propositions par courriel à : virgo@gov.mb.ca

Grille d'évaluation des propositions

Mesure	Description	Note
Modèle de service	<p>Modèle de prestation de services proposé, y compris les niveaux de dotation en personnel et les titres des postes. La description doit également inclure la manière dont le ou les services proposés répondent aux définitions des services déterminés et à toute considération concernant le public cible du présent appel, y compris en ce qui concerne la programmation fondée sur la culture.</p> <p>Renseignements sur les critères d'admissibilité au programme et sur la structure de celui-ci (nombre de participants par groupe, nombre de séances par semaine, nombre d'heures par séance).</p>	/20
Mise en œuvre	<p>Capacité de l'organisme à mettre en œuvre des services trois à six mois après l'acceptation de la proposition (décisions prévues en novembre 2024). La priorité sera donnée aux organismes capables de mettre rapidement en place des services.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> A. zéro à trois mois après l'acceptation de la proposition B. trois à six mois après l'acceptation de la proposition C. plus de six mois après l'acceptation de la proposition 	<p>Max. 10/10</p> <p>Max. 05/10</p> <p>0/10</p>
Expérience de l'organisme	<p>Expérience antérieure en matière de planification et de mise en œuvre de projets de même portée et taille. Cela doit inclure les résultats de l'évaluation (avec des exemples).</p> <p>Mesures concrètes prises pour évaluer et améliorer en permanence les services afin de garantir la meilleure qualité de soins possible. En outre, décrivez la manière dont votre organisme fournit actuellement des services aux personnes touchées par la toxicomanie.</p>	/20

Durabilité	Décrire les autres sources de financement qui sont ou qui pourraient être mobilisées pour soutenir la durabilité, le cas échéant.	/10
Mesure de la performance	Compréhension des résultats des services, collecte des données et plan d'évaluation.	/20
Ventilation financière	Budget détaillé pour le ou les services, y compris le personnel, les coûts de fonctionnement et les ressources, dans le cadre du budget alloué. Il convient également d'inclure les dépenses d'équipement initiales ou de démarrage (non récurrentes), le cas échéant.	/20
		/100